

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT
de **BESANCON**

CANTON de
BESANÇON - EST

OBJET

2023-29 Echange de terrains rue des Andiers

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
affichée le 22 mai 2023

que la convocation du Conseil avait été faite le 11
mai 2023

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois

Le quinze

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois de mai

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, Mme CANONNE, M.
DERIOT, M. DEVILLERS, Mme EDY, M. FALLOT, M. FREZE, Mme GAUTHIER, Mme
GUILMAILLE, M. HEQUETTE, M. KIEFFER, M. LABBACI, Mme PAILLET, M. PAUTOT,
Mme PETEY, Mme RAHON, Mme RODRIGUEZ, Mme RUISSEAUX, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s: Mme MARCHE (pouvoir à Mme ARTHAUD), Mme RAFFIN
(pouvoir à Mme EDY)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame GUILMAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

Suite à la délimitation et au bornage de la parcelle anciennement cadastrée AL 111 située lieu-dit
« Ranchot d'Eaucreux » à Thise, il a été constaté qu'une régularisation au titre de la voirie s'avérerait
nécessaire.

En concertation avec M. VLLSA, nouveau propriétaire de la parcelle AI 259, il a été convenu de
procéder à un échange de terrains sans soulte décrit ci-après :

- ✓ La commune de Thise cède gratuitement la parcelle AI 474 d'une surface de 25 m² à M.
VLLSA et Mme MALOKU,
- ✓ M. VLLSA et Mme MALOKU cèdent gratuitement la parcelle AL 260 d'une surface de 3 m² à
la commune de Thise.

Les frais de notaire seront répartis à parts égales entre les 2 parties.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité voix :

- Approuve l'échange des parcelles aux conditions énoncées ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange.

Thise, le 15 mai 2023,
Le Maire, Pascal DERIOT